

Informations de base	
DEA - Procédure d'acte délégué	2022/2530(DEA)
Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur	
<p>Règles spécifiques applicables aux contrôles officiels effectués par les autorités compétentes sur les animaux, les produits d'origine animale et les produits germinaux, les mesures de suivi à prendre par l'autorité compétente en cas de non-respect des règles d'identification et d'enregistrement des bovins, des ovins et des caprins ou de manquement au cours du transit de certains bovins par l'Union, et abrogation du règlement (CE) n° 494/98 de la Commission</p> <p>Complétant 2013/0140(COD)</p> <p>Sujet</p> <ul style="list-style-type: none">2.80 Coopération et simplification administratives3.10.08 Police sanitaire animale, législation et pharmacie vétérinaire3.10.08.01 Alimentation animale3.10.09.02 Phytosanitaire, phytopharmacie3.10.10 Alimentation, législation alimentaire4.60.04.04 Sécurité alimentaire	